

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2024009057

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 02 septembre 2024
Votes exprimés : 17

Séance du 09 septembre 2024

Le 09 septembre 2024 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : M. Jacques DUBOUT (maire) – Mme Evelyne MARTIN – M. Patrick HEIDELBERGER – Mme Donata ROTH – M. Jean-Laurent FERVEL – Mme Marie-Anne SOLETTI – Mme Dominique PORTEILLA FOURNIER – M. Nicolas BLOUQUY – M. Daniel DEVISCOURT – M. Roland MERLEAU – Mme Céline PAUGET – M. Franck PERRET – Mme Roxane PERRET – Mme Laurence TAQUET

PROCURATIONS : M. Michael BIRNER donne pouvoir à M. Patrick HEIDELBERGER – Mme Emeline HEDRICH donne pouvoir à M. Michael BLOUQUY – Mme Jocelyne PETRY donne pouvoir à Mme Donata ROTH

ABSENTS: M. Cyrille ROBERT – Mme Pascale STEINMANN

Secrétaire de séance : M. Patrick HEIDELBERGER

OBJET : CONVENTION LE « CAFE PARENTS »

Monsieur le Maire présente le bilan de l'atelier « café parents » qui a eu lieu l'année passée le mardi matin de novembre 2023 à juillet 2024, avec une professionnelle de la petite enfance. L'objectif est de mettre à disposition des parents (d'enfants de 0 à 3 ans) ou futurs parents de Versonnex et des environs proches, un lieu convivial et chaleureux, en capacité d'accueillir un petit nombre de parents et leur enfant une fois par mois, en présence d'une professionnelle. L'expérience a été appréciée par les familles.

Pour renouveler l'atelier le montant s'élève à 1 729,20 € TTC pour la période d'octobre 2024 à juin 2025.

Le conseil municipal doit donc délibérer sur le renouvellement des ateliers « café parents », à partir d'octobre 2024 jusqu'à juin 2025. Le jour serait éventuellement modifié et serait le vendredi, à confirmer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le renouvellement des ateliers « café parents » pour la période d'octobre 2024 à juin 2025 ;

D'AUTORISER Le Maire à signer la convention avec Mme ROBERT Sophie ;

D'INSCRIRE la dépense dans le budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Rendu exécutoire
Le 10/09/2024
Publié
Le 13/09/2024

